

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1980)  
**Heft:** 533

**Artikel:** "Grandes lignes" : ce qu'on peut faire et ce qu'on diffère  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1022267>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 30.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## «GRANDES LIGNES»

# Ce qu'on peut faire et ce qu'on diffère

En établissant son «Rapport sur les Grandes lignes» pour 1979-1983, le Conseil fédéral fait honnêtement le décompte des projets qui ont dû être ajournés au cours de la législation précédente, ou qui vont subir un sort analogue dans les quatre années à venir.

Pour méditation sur les non-priorités de ce temps en Suisse:

*Affaires non réglées malgré «Grandes lignes» 1979-83:*

- Adhésion à la Charte sociale européenne
- Relations de la Suisse avec la Banque mondiale et ses filiales
- Protection de la personnalité (révision art. 28 et 49 CO)
- Législation sur le mariage et le divorce
- Institution d'un médiateur fédéral
- Système d'information pour la police criminelle (KIS) (rassurez-vous: «Message» attendu pour bientôt!)

- Révision de la législation concernant les sociétés anonymes
- Révision totale du droit régissant les baux à loyer
- Législation d'exécution sur l'économie des eaux
- Conception globale en matière d'économie forestière et du bois
- Articles constitutionnels sur l'enseignement
- Loi sur les écoles polytechniques
- Révision de la loi sur les bourses d'études
- Régime juridique de la radio et de la télévision
- Mesures en faveur de la presse
- Nouvelle base juridique pour Pro Helvetia
- Révision de la législation sur les droits d'auteur.
- Questions relevant du droit de la médecine
- Conditions générales de vente
- Commerce civil des armes et des munitions
- Loi fédérale d'organisation judiciaire (révision)
- Loi sur la protection des consommateurs
- Loi sur la politique de stabilité économique
- Réserves des entreprises privées pour la création de possibilités de travail
- Révision de la législation monétaire
- Participation des travailleurs
- Encouragement de la construction et accession à la propriété de logements (loi)
- Loi concernant la responsabilité civile pour les grands barrages
- Loi d'exécution sur l'économie des eaux
- Lois sur les bourses, sur les écoles polytechniques fédérales
- Adaptation de la péréquation financière entre les cantons (suite).

*«Problèmes devant faire l'objet d'études internes» en 1979-83 (en clair: report garanti à la prochaine législature)*

- Convention européenne concernant le statut des travailleurs émigrés
- Mise à jour de la conception de la défense générale
- Révision du droit du mariage, du divorce, de la tutelle

## A noter

- que les listes ci-dessus ne sont pas exhaustives...
- que certains reports de 1975-79 seront encore une fois différés à l'après 1983!

## A SUIVRE

La section zurichoise de l'Union européenne aimeraient lancer une initiative populaire pour l'adhésion de la Suisse à la Communauté européenne. La section bernoise de cette même Union préférerait l'insertion d'un article «européen» dans la Constitution fédérale, en complément d'un article plus général sur la politique étrangère.

\* \* \*

«Qui économise, nuit à son pays» (wer spart, schadet der Heimat), c'est ce qu'affirme l'économiste Claude Beck dans une interview accordée à la

revue féminine «Annabelle/Elle» (3/1980). Après s'être attaqué à l'empire Migros au long d'un bouquin qui a fait pas mal de bruit ces derniers mois, C.M.B. s'en prend maintenant aux consommatrices qui cherchent à acheter aux conditions les plus favorables. Fait-il simplement bon poids dans la polémique ou est-ce le début d'une nouvelle croisade?

\* \* \*

Le groupe Jean Frey a découvert dans son empire un quotidien vieux de 250 ans, soit cinquante ans de plus que la «NZZ»! En effet, l'imprimerie «Berichthaus», rachetée en 1978, a édité à partir

du 23 janvier 1730 les «Donnsts-Nachrichten», rebaptisées «Donnsts-Blatt» en 1781, «Zürcherische Wochen-Blatt» en 1801 et enfin «Tagblatt der Stadt Zürich» en 1837.

\* \* \*

Le législatif (Stadtrat) de Thoune vient d'élire, pour la première fois, une femme à sa présidence. Il s'agit de la radicale Barbara König-Ziegler, ancienne rédactrice à l'Agence télégraphique suisse, et — la presse bernoise n'a pas manqué de le relever — sœur du conseiller national socialiste Jean Ziegler. Les grandes familles.